# L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 19 DECEMBRE 1834.


## INTERIEUR.

NOUVELLE ORLEANS, 19 décembre 1834.

Nous apprenons que par suite du voyage du Président, les marchandises étrangères sur le chemin de New-York, ont augmenté de 2 1-2 à 10 pour cent.

### ASCENSION AEROSTATIQUE.

Hier, vers trois heures et demie de l'après midi, a eu lieu l'ascension aérostatique de Mr. G. Elliot. Une grande partie de la population, impatiente de jouir d'un spectacle aussi imposant qu'audacieux, s'était rendue de bonne heure à l'endroit d'où devait s'élever pour les régions aériennes l'intrépide voyageur. L'heure du départ étant arrivée, l'aérostat a été lancé. Mais, soit qu'il eut reçu une trop faible quantité de gaz, soit que le lest dont s'était pourvu l'aéronaute, pour son ascension, eut été trop considérable pour le volume de gaz, le ballon s'est abaissé à deux reprises différentes et à la dernière, s'est accroché à un rang de planches posées les unes contre les autres. Ce contretemps a failli nous priver d'un des plus grands plaisirs que nous ayons jamais éprouvé. Mais, Mr. Elliot, un habile physicien, a su maîtriser toutes les difficultés qui se présentaient et avec le courage que donne à l'homme la conviction de son talent, il s'est enfin élancé dans les airs où il a disparu pendant quelque temps, étant enveloppé dans les nuages. Après avoir plané au dessus de nous pendant une bonne demi heure il est redescendu sur la terre, de l'autre bord du fleuve, vis-à-vis la raffinerie sans le moindre accident, et s'est rendu de suite en ville.

Nous adressons des remerciemens au capitaine du "New-Orleans Packet", qui, voyant que l'aéronaute courait les risques de tomber dans le fleuve, s'est empressé de suspendre ses travaux pour se rendre au lieu où il pourrait lui être utile pour le retirer du péril.

Nous félicitons sincèrement M. Elliot sur le succès qu'il a obtenu dans cette circonstance, et nous pouvons hardiment lui garantir les encouragemens à l'avenir, de la part de la population Louisianaise toujours prête à seconder le vrai talent.

Si, comme nous n'en doutons pas, M. Elliot a le dessein de nous donner de nouvelles preuves de ses connaissances aérostatiques, nous l'engageons à choisir, pour le lieu de ses expériences, la place d'armes, comme étant au centre de la population de la Nouvelle-Orléans.

---

Nous avons lu avec un plaisir sans mélange le message du président. C'est un document qui peut bien provoquer les plus chauds applaudissemens du peuple. Cette exposition calme et de main de maître des affaires publiques; ce ton doux et conciliant, mais en même temps déterminé et énergique, en traitant de nos malheureuses relations avec la France, doivent le recommander à tous les hommes dans le cour des quels le patriotisme n'est pas obscurci par le voile des préjugés de parti. Le pays devrait être fier d'avouer de telles doctrines, qui sont celles de Washington, de Jefferson et de Madison, et les mêmes qui portèrent les treize états continentaux, d'un état de vasselage à une prospérité enviée à laquelle n'est parvenue aucune nation, ancienne ou moderne. Ce message peint aux des couleurs qui doivent faire bondir de joie le cour de tout homme de bien, le bonheur de plusieurs millions d'hommes libres, qui, sous l'un des gouvernemens les plus libéraux qu'ait jamais conçus l'intelligence de l'homme, administrés par un impartial magistrat dont la popularité est aussi étendue que son vote sont justes et libéraux, marchent en grande lutte de l'élévation et de l'agrandissement du peuple, et de l'amélioration de la condition de individuelle. Jamais le pays ne fut dans un état si prospère — le fermier et l'artisan, c'est-à-dire les deux classes les plus essentielles à la société, trouvent une prompte et riche récompense à leur industrie; les villes prospèrent et fleurissent, pendant que les déserts se convertissent en demeures élégantes, où brillent l'aisance et le luxe. Le tableau n'est pas surchargé. Nous vîmes de traverser l'un des plus vils projets que des politiques égoïstes aient peut-être jamais conçus pour détruire les ressources d'une nation. Une part que élevée dans le but de servir des intérêts de parti et pour entraver l'industrie de nos citoyens, a été entièrement sans effet, au grand désappointement de ses auteurs. Nous avons soutenu le choc et nous n'en avons pas été ébranlés. La confiance publique, qui a été partiellement troublée pendant un moment, est entièrement rétablie, et les affaires reprennent leurs cours avec une nouvelle vigueur.

Libres de toute dette, et sans avoir à débattre aucune question publique qui puisse agiter de nouveau la nation, nos relations avec les puissances étrangères, à une seule exception près, présentent l'aspect le plus favorable. Pour en donner un idée, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire l'exposé du président sur ce sujet:

"Nos relations avec les puissances étrangères continuent à peu de chose près, à être sur le même pied qu'à l'époque de mon dernier Message, et elles promettent d'augmenter les avantages que la bonne harmonie entre des nations différentes ne saurait manquer de procurer.

La question relative à la ligne qui doit servir de frontière aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne au Nord-Est, est encore indécise, et le gouvernement de ce royaume n'a pas encore accepté la proposition faite par suite de la résolution prise par le Sénat, pour établir une ligne de démarcation, conforme au traité de 1783. Imbu de l'idée que les deux gouvernemens sont également disposés à décider cette quest en embarrassante d'une manière satisfaisante pour les parties intéressées, je conserve l'espoir que la justice et l'équité fermeront la base de cette décision.

L'harmonie la plus complète existe entre notre gouvernement et ceux de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse, de la Hollande, de la Suède et du Danemark, et le commerce de ces différentes nations fleurit sous l'égide de conventions et de traités libéraux sanctionnés par tous ces gouvernemens."

Nous regrettons que nos relations avec la France ne soient pas aussi amicales que nous le désirions. La négligence de ce gouvernement de payer l'indemnité stipulée par notre traité, a rendu absolument nécessaire de notre part quelques mesures coërcitives. Néanmoins nous avons lieu de croire que ces difficultés ne seront que temporaires. L'esprit de sagesse et de prévoyance qui a toujours si éminemment distingué l'administration actuelle, nous est un gage garant qu'on ne recourra à aucune mesure plus sévère que celle l'exigeale cas actuel. Le moyen indiqué par le président est de nature à mettre fin à la contestation. L'exercice de ce droit est d'une origine qui n'est ni douteuse ni nouvelle. C'est un droit dont l'application est claire et positive, et qui a été passé dans les lois des nations. La France elle-même l'a constamment, et conséquemment elle ne peut élever aucune objection sur le fait de sa légalité.

Voici les suggestions du président sur ce fait:

"Les lois des nations est pourvu à ces cas. C'est un principe bien établi dans le droit des gens, que lorsqu'une nation doit à une autre une dette liquide et qu'elle refuse ou néglige de la payer, la partie lésée peut s'emparer des propriétés des sujets du sujets appartenant à l'autre partie, en somme suffisante pour remplir la dette sans donner pour cela un juste motif de guerre. On a eu recours souvent à ce moyen, et récemment la France en a usé envers le Portugal, dans des circonstances qui admettaient encore plus de discussion."

Néanmoins, avant que notre gouvernement ne soit obligé, par le sentiment de ce qui est dû à l'honneur de la nation, de recourir à cette mesure, la France, dans cet esprit de justice qu'on lui reconnaît, aura sans doute satisfait à nos réclamations et rétabli cette harmonie qui est si ardemment désirée par les citoyens de notre pays. Il serait pénible pour le peuple américain d'être appelé à combattre en ennemi son ancien et fidèle allié. Cette position, le président a sûrement laissé au peuple libre de la prendre. C'est donc à lui à décider, et quoique nous regrettrions que cette décision fût hostile, néanmoins nous ne pouvons que nous complaire dans l'idée qu'en employant le moyen dont il s'agit, nous n'aurions rien à nous reprocher.

### NOUVELLE DE LA COLOMBIE.

Le Capitaine Bunman, du brick *Montillie*, parti de Cartagène, est arrivé à New-York. Il nous apprend qu'une grande française, consistant en trois frégates, une corvette et un brick de guerre, sous le commandement du contre-amiral Machau, y était arrivé, venant de la Martinique au commencement du mois d'octobre dernier et en était reparti les premiers jours de novembre. Le but de cette visite menaçante était de demander au gouvernement de la Nouvelle-Grenade, qu'elle était en détermination intérieure à la demande du gouvernement français, au sujet des réparations qu'il exige pour les insultes faites à son consul, Mr. Barret. Toutes les satisfactions exigées par le commandant français, lui ont été accordées; et il a fait son entrée dans la ville, le 21 octobre, accompagné du quarante de ses officiers, et arborant le pavillon français, jusqu'à son hôtel, où le pavillon tricolore a été salué du bruit des acclamations des autorités et du peuple, et en signe d'une pleine et entière réconciliation, l'amiral a invité les officiers de la frégate étrangère, une frégate et une corvette de la Colombie, à venir dîner avec lui.

Nous apprenons que le Président, le ministre de la guerre et le président du conseil, se rendent à Paris, pour y recevoir les ambassadeurs étrangers, et leurs compatriotes, dans le cas où les portefeuilles seraient incommodés. Une nouvelle révolte vient d'éclater à Santa Fé de Bogota; mais elle a été étouffée promptement. Le conspirateur Sedo, qui était à la tête de ce complot, regrette la débandade de ses partisans, s'est enfui, mais il a été découvert, dans la retraite où il s'était caché, et a été pendu par les siens.

---

Par l'arrivée à New-York du paquebot *Sheffield*, capitaine Allen, de Liverpool, on a reçu des nouvelles de seize jours plus récentes. L'événement le plus important est la résignation de tout le ministère français; au départ de ce navire le nouveau ministère n'était pas formé, mais il était question des personnes suivantes pour le composer en partie. Le maréchal Soult comme président, et devant avoir le département de la guerre; le comte Molé, ministre des affaires étrangères; M. de Montalivet, ministre de l'intérieur; le comte d'Argout, ministre des finances; M. Cousin, ministre de l'instruction publique; M. Charles Dupin, ministre du commerce; M. Béranger, ministre de la justice, et l'amiral Jacob, ministre de la marine. On suppose que cette détermination provient de la conduite décidée de Louis Philippe de revenir sur ses pas, et de recommencer comme par le passé ses attaques contre les institutions libérales, la liberté de la presse, et les opinions politiques. Ces dispositions ont alarmé les ministres, et craignant le sort de Polignac, ils se sont décidés à se retirer. Le roi, dit-on, se montre maintenant en vrai Bourbon, et il sera sans doute soutenu par la Russie, la Prusse, la Belgique, l'Autriche et les autres puissances du Continent qui cherchent à consolider le même système de monarchie.

En Espagne, don Carlos gagne du terrain; et l'on craint qu'il ne réussisse à se rendre à Madrid, et à rétablir le gouvernement des prêtres et le despotisme.

---

La plus importante des nouvelles reçues par le *Sheffield*, est la dissolution du ministère français, qui a eu lieu le 4 novembre, par la démission de MM. Thiers, Guizot, Humann, de Rigny et Duchatel. Cette démission paraît avoir été bien sondainement concertée entre les ministres, et il y a quelque obscurité sur le motif qui les a portés à cette démarche. Un journal de Londres du 8 novembre, dit qu'ils ont surpris le roi, en se rendant près de lui en corps pour lui offrir leur démission, peu d'heures après avoir travaillé avec lui sans lui laisser entrevoir leur intention de se retirer. D'après cette démission générale, un seul ministre restait en place, c'était Persil, et l'on dit que c'est plutôt l'effet du hasard que de sa volonté; mais il a fait tous ses efforts pour réparer l'erreur, en envoyant sa démission le lendemain. Le comte Molé fut chargé immédiatement par le roi de former un nouveau cabinet, et, à la date des dernières nouvelles de Paris, il n'y avait que des bruits contradictoires sur le résultat de ses négociations. Sous le titre *extérieur*, nous transcrivons un assez grand nombre de ces rapports et de ces on-dit, pour donner une idée de l'état d'agitation des affaires politiques en France. Louis Philippe, entouré d'une foule de courtisans et de parasites à travers lesquels sa vue ne peut pénétrer pour reconnaître la véritable situation du peuple, et jugeant de l'état de l'opinion publique par lui-même, se lance dans une voie qui probablement le conduira bientôt au milieu de soudaines et violentes difficultés. Il est environné des mêmes hommes qui ont révolutionné la France en trois jours, et il ne faut pas plus de temps pour le renverser de son trône et le porter peut-être sur l'échafaud.

Les nouvelles d'Angleterre offrent peu d'intérêt. Les investigations faites sur l'incendie du parlement prouvent que cet événement n'est dû en effet qu'au hasard. Et cependant les incendies se multiplient dans différents districts.

Le gouvernement d'Espagne est dans une confusion presqu'aussi grande que celui de France. Martinez de la Rosa a donné sa démission et la reine régente a chargé M. de Toreno de composer une nouvelle administration; mais de la Rosa ayant consenti à garder son portefeuille jusqu'à ce que le nouveau ministère soit formé, il y a en quelque sorte moins de pêle et de confusion que n'en ont occasionné les ministres français par leur démission simultanée. Les carlistes font grand bruit d'une victoire importante remportée par Zumalacarreguy, et qui aboutit à la prise de quelques chevaux et de quelques vieilles hordes. Il arrive trop souvent à quelques journaux détaler de semblables détails sous les yeux de leurs lecteurs, comme si ces misères décidaient du sort de l'Europe. Là moindre au moins de ces splendides victoires annoncées en capitales, ne sont pas d'une plus grande importance et ne nous intéressent pas la moitié autant que les détails d'une élection d'alderman.

## EXTERIEUR.

### FRANCE.

Changement dans le ministère français.

Londres, 7 novembre.

Nous avons reçu par un exprès tous les journaux de Paris de mercredi, 7 une lettre de notre correspondant. Il paraît que les efforts qu'on a faits pour compléter le cabinet ont été jusqu'à présent sans succès, et bien qu'on sera forcé de le renouveler. Messieurs Humann, de Rigny, Guizot, Thiers et Duchatel se sont rendus chez le roi, mardi, à 6 heures du soir et ont donné leur démission. On a des raisons de croire que c'est par accident que M Persil ne s'est pas joint à ses collègues dans cette occasion, et qu'il a envoyé sa démission séparément, mercredi au matin. Le *Moniteur* ne parle pas de l'entière dissolution du ministère, ce qui laisse à supposer que le roi n'es pas encore décidé à accepter la démission de tous ses ministres.

Londres, 8 novembre.

Le *Moniteur* ne parle pas encore des démissions des ministres quoiqu'il soit très certain que le roi les a acceptées. Les autres papiers ministériels disent que le comte Molé a reçu ordre du roi de renouveler le cabinet. Le comte Molé avait déjà conféré avec quelques uns des ministres qui ont résigné, et l'on croyait que messieurs de Rigny, Thiers, Duchatel et Humann avaient consenti à rentrer dans le cabinet et à reprendre la direction de leurs départements respectifs à l'exception de l'amiral de Rigny, qui doit retourner du ministère de la marine, celui des affaires étrangères ayant été confié au comte molé avec la présidence du conseil.

Le comte Molé a été ministre de la justice sous le règne de Napoléon, et il faisait partie du premier ministère nommé par Louis Philippe après son acception au trône; il résigna la place de ministère des affaires étrangères, peu de mois après sa nomination, et les motifs de sa conduite démontrent une grande indépendance de caractère.

Paris, 8 novembre.

Il paraît que les affaires ministérielles s'arrangent, vu que le *Moniteur* garde toujours le silence. Le *Journal des Débats* dit: "Le nouveau ministère n'était pas composé hier à minuit. Il était question d'une quantité innombrable d'arrangements dont aucun n'a été adopté.

Le *Constitutionnel* dit: Si le bruit de l'arrivée du maréchal Soult à Paris est vrai, nous avons la solution de la farce lamentable dont la France a été témoin depuis plusieurs jours. Si l'on s'en rapporte à quelques personnes bien informées, le maréchal était à peine descendu de sa voiture, qu'il est allé siéger aux Tuileries dans un conseil privé, avec ses anciens et futurs collègues. Cela explique la grande activité de Mr. Thiers, qui, connaissant l'énigme et le nom du président définitif du conseil, a fait tout ce qui était en lui pour composer un ministère impossible, en offrant des places à toutes les personnes du refus desquelles il était certain. Mais nous ne savons comment expliquer la complaisance bénévole du comte Molé qui ne s'imaginait pas sans doute que le ministère qu'il travaillait à former était composé d'avance, et que le président qu'il cherchait était déjà trouvé. La présidence de M. Humann, aussi éphémère que celle du comte Molé a sans doute cessé dès le moment où le maréchal est entré dans le conseil quoiqu'il n'y soit entré que comme spectateur. Si le maréchal Soult n'était pas président du conseil hier au soir, alors l'arrangement de M. Hermann était bon quoiqu'il ne le considérât pas même comme sérieux, malgré le précédent bien frappant établi par M. de Villèle, qui fut pendant sept années ministre des finances et président du conseil. Le *Temps* affirme que M. Dupin n'a pas été aux Tuileries, qu'il n'a reçu aucune mission, et qu'il n'a conféré avec aucun personnage politique sur la formation d'un nouveau ministère.

Le *National* prétend que les ministres resteront en place et que le duc de Broglie sera nommé président du conseil. On ne connaît pas le nouveau ministre de la guerre. L'*impartial* dit: hier M. Persil et le comte Molé sont allés ensemble chez le roi, et l'on parle du maréchal Molitor comme devant être placé à la tête du département de la guerre.

Paris, 8 novembre.

Le *Journal de Paris* annonce que Mina a pris le commandement de ses troupes le 4. Elsondo a été attaqué le 4, sans résultat.

La nouvelle courait hier qu'un engagement avait eu lieu en Espagne, le 31 du mois dernier; si ces nouvelles sont vraies, la route de Burgos est ouverte à Don Carlos.

L'*Etoile du Nord* annonce qu'il est convenu de convoquer une assemblée de quasi-Cortès au quartier général de Prince. On parlait toujours d'une proclamation d'amnistie à l'occasion de la fête de don Carlos, mais comme ce jour est le 4 du courant, nous verrons bientôt qu'elle lui en peut ajouter à ses promesses, et pendant ce temps, la lutte sanglante continuera un caractère de cruauté. Les prisonniers des deux parties sont mis à mort.

Paris, 6 novembre.

On donne comme certain que les chambres se réuniront du moins plus tôt qu'on ne le pensait.

—Parmi les listes de pairs qui ont circulé ce soir, voici celle qui paraît avoir le plus de chance de réussir: la mort d'une corvette et, [illegible] envoyer dans nos eaux [illegible] de leurs compatriotes, dans le cas où les portefeuilles seraient incommodés. Une nouvelle révolte vient d'éclater à Santa Fé de Bogota; mais elle a été étouffée promptement. Le conspirateur Sedo, qui était à la tête de ce complot, regrette la débandade de ses partisans, s'est enfui, mais il a été découvert, dans la retraite où il s'était caché, et a été pendu par les siens.

Par l'arrivée à New-York du paquebot *Sheffield*, capitaine Allen, de Liverpool, on a reçu des nouvelles de seize jours plus récentes. L'événement le plus important est la résignation de tout le ministère français; au départ de ce navire le nouveau ministère n'était pas formé, mais il était question des personnes suivantes pour le composer en partie. Le maréchal Soult comme président, et devant avoir le département de la guerre; le comte Molé, ministre des affaires étrangères; M. de Montalivet, ministre de l'intérieur; le comte d'Argout, ministre des finances; M. Cousin, ministre de l'instruction publique; M. Charles Dupin, ministre du commerce; M. Béranger, ministre de la justice, et l'amiral Jacob, ministre de la marine. On suppose que cette détermination provient de la conduite décidée de Louis Philippe de revenir sur ses pas, et de recommencer comme par le passé ses attaques contre les institutions libérales, la liberté de la presse, et les opinions politiques. Ces dispositions ont alarmé les ministres, et craignant le sort de Polignac, ils se sont décidés à se retirer. Le roi, dit-on, se montre maintenant en vrai Bourbon, et il sera sans doute soutenu par la Russie, la Prusse, la Belgique, l'Autriche et les autres puissances du Continent qui cherchent à consolider le même système de monarchie.

En Espagne, don Carlos gagne du terrain; et l'on craint qu'il ne réussisse à se rendre à Madrid, et à rétablir le gouvernement des prêtres et le despotisme.

---

La plus importante des nouvelles reçues par le *Sheffield*, est la dissolution du ministère français, qui a eu lieu le 4 novembre, par la démission de MM. Thiers, Guizot, Humann, de Rigny et Duchatel. Cette démission paraît avoir été bien soudainement concertée entre les ministres, et il y a quelque obscurité sur le motif qui les a portés à cette démarche. Un journal de Londres du 8 novembre, dit qu'ils ont surpris le roi, en se rendant près de lui en corps pour lui offrir leur démission, peu d'heures après avoir travaillé avec lui sans lui laisser entrevoir leur intention de se retirer. D'après cette démission générale, un seul ministre restait en place, c'était Persil, et l'on dit que c'est plutôt l'effet du hasard que de sa volonté; mais il a fait tous ses efforts pour réparer l'erreur, en envoyant sa démission le lendemain. Le comte Molé fut chargé immédiatement par le roi de former un nouveau cabinet, et, à la date des dernières nouvelles de Paris, il n'y avait que des bruits contradictoires sur le résultat de ses négociations. Sous le titre *extérieur*, nous transcrivons un assez grand nombre de ces rapports et de ces on-dit, pour donner une idée de l'état d'agitation des affaires politiques en France. Louis Philippe, entouré d'une foule de courtisans et de parasites à travers lesquels sa vue ne peut pénétrer pour reconnaître la véritable situation du peuple, et jugeant de l'état de l'opinion publique par lui-même, se lance dans une voie qui probablement le conduira bientôt au milieu de soudaines et violentes difficultés. Il est environné des mêmes hommes qui ont révolutionné la France en trois jours, et il ne faut pas plus de temps pour le renverser de son trône et le porter peut-être sur l'échafaud.

Les nouvelles d'Angleterre offrent peu d'intérêt. Les investigations faites sur l'incendie du parlement prouvent que cet événement n'est dû en effet qu'au hasard. Et cependant les incendies se multiplient dans différents districts.

Le gouvernement d'Espagne est dans une confusion presqu'aussi grande que celui de France. Martinez de la Rosa a donné sa démission et la reine régente a chargé M. de Toreno de composer une nouvelle administration; mais de la Rosa ayant consenti à garder son portefeuille jusqu'à ce que le nouveau ministère soit formé, il y a en quelque sorte moins de pêle et de confusion que n'en ont occasionné les ministres français par leur démission simultanée. Les carlistes font grand bruit d'une victoire importante remportée par Zumalacarreguy, et qui aboutit à la prise de quelques chevaux et de quelques vieilles hordes. Il arrive trop souvent à quelques journaux détaler de semblables détails sous les yeux de leurs lecteurs, comme si ces misères décidaient du sort de l'Europe. Là moindre au moins de ces splendides victoires annoncées en capitales, ne sont pas d'une plus grande importance et ne nous intéressent pas la moitié autant que les détails d'une élection d'alderman.

## EXTERIEUR.

### FRANCE.

Changement dans le ministère français.

Londres, 7 novembre.

Nous avons reçu par un exprès tous les journaux de Paris de mercredi, 7 une lettre de notre correspondant. Il paraît que les efforts qu'on a faits pour compléter le cabinet ont été jusqu'à présent sans succès, et bien qu'on sera forcé de le renouveler. Messieurs Humann, de Rigny, Guizot, Thiers et Duchatel se sont rendus chez le roi, mardi, à 6 heures du soir et ont donné leur démission. On a des raisons de croire que c'est par accident que M Persil ne s'est pas joint à ses collègues dans cette occasion, et qu'il a envoyé sa démission séparément, mercredi au matin. Le *Moniteur* ne parle pas de l'entière dissolution du ministère, ce qui laisse à supposer que le roi n'es pas encore décidé à accepter la démission de tous ses ministres.

Londres, 8 novembre.

Le *Moniteur* ne parle pas encore des démissions des ministres quoiqu'il soit très certain que le roi les a acceptées. Les autres papiers ministériels disent que le comte Molé a reçu ordre du roi de renouveler le cabinet. Le comte Molé avait déjà conféré avec quelques uns des ministres qui ont résigné, et l'on croyait que messieurs de Rigny, Thiers, Duchatel et Humann avaient consenti à rentrer dans le cabinet et à reprendre la direction de leurs départements respectifs à l'exception de l'amiral de Rigny, qui doit retourner du ministère de la marine, celui des affaires étrangères ayant été confié au comte molé avec la présidence du conseil.

Le comte Molé a été ministre de la justice sous le règne de Napoléon, et il faisait partie du premier ministère nommé par Louis Philippe après son acception au trône; il résigna la place de ministère des affaires étrangères, peu de mois après sa nomination, et les motifs de sa conduite démontrent une grande indépendance de caractère.

Paris, 8 novembre.

Il paraît que les affaires ministérielles s'arrangent, vu que le *Moniteur* garde toujours le silence. Le *Journal des Débats* dit: "Le nouveau ministère n'était pas composé hier à minuit. Il était question d'une quantité innombrable d'arrangements dont aucun n'a été adopté.

Le *Constitutionnel* dit: Si le bruit de l'arrivée du maréchal Soult à Paris est vrai, nous avons la solution de la farce lamentable dont la France a été témoin depuis plusieurs jours. Si l'on s'en rapporte à quelques personnes bien informées, le maréchal était à peine descendu de sa voiture, qu'il est allé siéger aux Tuileries dans un conseil privé, avec ses anciens et futurs collègues. Cela explique la grande activité de Mr. Thiers, qui, connaissant l'énigme et le nom du président définitif du conseil, a fait tout ce qui était en lui pour composer un ministère impossible, en offrant des places à toutes les personnes du refus desquelles il était certain. Mais nous ne savons comment expliquer la complaisance bénévole du comte Molé qui ne s'imaginait pas sans doute que le ministère qu'il travaillait à former était composé d'avance, et que le président qu'il cherchait était déjà trouvé. La présidence de M. Humann, aussi éphémère que celle du comte Molé a sans doute cessé dès le moment où le maréchal est entré dans le conseil quoiqu'il n'y soit entré que comme spectateur. Si le maréchal Soult n'était pas président du conseil hier au soir, alors l'arrangement de M. Hermann était bon quoiqu'il ne le considérât pas même comme sérieux, malgré le précédent bien frappant établi par M. de Villèle, qui fut pendant sept années ministre des finances et président du conseil. Le *Temps* affirme que M. Dupin n'a pas été aux Tuileries, qu'il n'a reçu aucune mission, et qu'il n'a conféré avec aucun personnage politique sur la formation d'un nouveau ministère.

Le *National* prétend que les ministres resteront en place et que le duc de Broglie sera nommé président du conseil. On ne connaît pas le nouveau ministre de la guerre. L'*impartial* dit: hier M. Persil et le comte Molé sont allés ensemble chez le roi, et l'on parle du maréchal Molitor comme devant être placé à la tête du département de la guerre.

Paris, 8 novembre.

Le *Journal de Paris* annonce que Mina a pris le commandement de ses troupes le 4. Elsondo a été attaqué le 4, sans résultat.

La nouvelle courait hier qu'un engagement avait eu lieu en Espagne, le 31 du mois dernier; si ces nouvelles sont vraies, la route de Burgos est ouverte à Don Carlos.

L'*Etoile du Nord* annonce qu'il est convenu de convoquer une assemblée de quasi-Cortès au quartier général du Prince. On parlait toujours d'une proclamation d'amnistie à l'occasion de la fête de don Carlos, mais comme ce jour est le 4 du courant, nous verrons bientôt qu'elle lui en peut ajouter à ses promesses, et pendant ce temps, la lutte sanglante continuera un caractère de cruauté. Les prisonniers des deux parties sont mis à mort.

Paris, 6 novembre.

On donne comme certain que les chambres se réuniront du moins plus tôt qu'on ne le pensait.

—Parmi les listes de pairs qui ont circulé ce soir, voici celle qui paraît avoir le plus de chance de réussir: la mort

---


MELASSE.—60,000 gallons de melasse sur plusieurs habitations en haut de la ville, livrables de suite à vendre par 18 déc BLANC & BRUGIER.

SUCRE—2000 boucauts de sucre de qualité supérieure à vendre par 18 déc BLANC & BRUGIER.

LE DR. MAC-MAHON a transporté son atelier de No. 178, rue de la Douane, entre les rues Bourgogne et Remparts. 22 oct—3m

DOUBLONS espagnols en demande, par THOMAS FELLOWS, 17 déc rue St. Louis, No. 55

550 BOUCAUTS Sucre de première qualité; 15,000 gallons de melasse, à vendre sur des habitations en dehors de la ville. 9 déc DUCROS & MORPHY.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Navire Wm & John, [illegible] capitaine, Navire Robert Pulsford, [illegible] Lowell & Green.
Barque Bonne Mère, Demougeot, Marseille, J Mager.
Brick Zealand, Keeling, Baltimore, L H Gale.
Goel Nassau, Jenkins, Havana, J Frere & fils.
Goel Henrietta, Beaudet, Ile à Grenade, M F Cougot.
Goel David Rogers, Gibertson, Mobile, Tourné & Beckwith.

ARRIVES.

Bateau à vapeur Gladiator, Butler, de Thibodeauville, avec du sucre et de la melasse.

*Paquets pour Bayou Lafourche.*

Le bateau à vapeur neuf GLADIATOR, capitaine Butler, partira cet après midi à 4 heures.

Le bateau à vapeur DIANA, capitaine Swager, partira samedi, 20 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 19 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur HOMER, capitaine Jay, ayant la majeure partie de sa cargaison, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage s'adresser à bord à TOURNE & BECKWITH 18 déc Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe TIGER, capit Eldridge, partira dans 10 ou 12 jours. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à FR. PERRET & GALLY, 12 déc rue Toulouse

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goelette paquebot régulier, SAN FELIPE, capitaine S. Triller. Pour fret ou passage, ayant de beaux arrangemens, s'adresser à bord, ou à E W GREGORY, 19 déc 60, rue de Chartres.

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goelette paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland. Pour fret ou passage, ayant de beaux arrangemens, s'adresser à bord, ou à E W GREGORY, 19 déc rue de Chartres, No. 60

POUR LA MOBILE (*par le fleuve*).
(Paquebot du 20 déc.)

La goelette MARY, capitaine Collins, ayant la majeure partie de son chargement engagé. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH. 19 déc No. 28 et 29 Nouvelle Levée

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Première instance: Par la présente et Ville de la Nlle-Orléans.—Je certifie par le présent, que le 11e jour de décembre 1834, jugement a été entré en cette cour, dans l'affaire de Wm. Boswell contre Josephine Olivier, sa femme, dans les mots et chiffres suivans:—No. 7697—*Wm. Boswell* contre *Josephine Olivier sa femme.* Cette cause ayant été soumise à la cour, sur la pétition et la réponse et l'enrégistrement de l'accord des parties, la cour ayant pris ces pièces en considération, il paraît:

1o. que les allégations de la pétition du demandeur sont confessées être vraies;

2o. que la dite défenderesse a hérité dans sa portion de la succession de sa défunte mère, la somme de trois mille piastres; laquelle a été mise dans les mains du demandeur.

3o. que les propriété composant les acquisitions et gains de la communauté, ont été estimées à la somme de quatre mille piastres, liquides après avoir payé les dettes de la dite communauté, et que la défenderesse est consentente à accepter la moitié de cette somme, au lieu de sa part en moitié des dites propriétés et de toutes réclamations y attachées;

Il est, par les raisons susdites, ordonné, adjugé et décrété, que le dit demandeur et la dite défenderesse soient séparés de corps et de biens, et en propriétés, marchandises et biens-fonds; et que la commenauté matrimoniale existant entre eux, soit dissoute et annulée, que la dite défenderesse recouvre et ait jugement contre la demandeur, 1o. pour la somme de trois mille piastres, ses biens paraphernaux, en argent reçu par le dit demandeur, comme il est dit ci dessus; 2o. pour la somme de deux mille piastres, pour la moitié des acquêts et gains de la dite communauté, en lieu et place de toutes ses réclamations dans la dite cause; faisant un total de la somme de cinq mille piastres; et que les frais dans cette affaire soient payés par la dite communauté en portions égales.

Montant du jugement $4000
Frais de cour, 19. 87 cts.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1834.
(Signé) CHARLES MAURIAN.

En témoignage de quoi, j'ai apposé mon seing et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, en 17e jour de décembre de l'année de N. S. 1834, et le 59e de l'indépendance des Etats-Unis.

F. BUISSON, D. Gref.

19 déc—3

DOCTEUR T. PORTER DALY, médecin et accoucheur, demeure et enseignera des rues Chartres et Conti, au premier étage, se rendra chez les personnes qui le feront appeler pour les secours de ces deux professions. Il traite aussi les maux d'yeux et d'oreilles. Le Dr. De Poorter, demeurant dans la même maison, se charge des opérations sur les dents. 19 déc—5

COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Mercredi, 17 décembre 1834—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—Succession de Paul Mathias Anatole Peychaud—Sur motion de Dominque Seghers, avocat des exécuteurs testamentaires du défunt, et enrégistrement de la copie certifiée des délibérations de l'assemblée des créanciers de cette succession, tenue en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, nommant François Gardère leur syndic et fixant les termes et conditions de la vente des propriétés appartenant à la dite succession, il est ordonné que les dits créanciers et toutes autres personnes y intéressés, déduisent ici à mercredi 31 courant, les raisons pour lesquelles les dites délibérations ne seraient pas approuvées et homologuées; Extrait des minutes,
19 déc W F C DUPLESSIS, rég

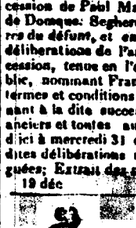

$5 DE RECOMPENSE.

Est partie marronne le 9 de ce mois, la négresse nommée FELIZE, âgée d'environ 28 ans, taille élevée, visage rougeâtre, ayant une coupure à gauche de la lèvre supérieure, une cicatrice à la gorge, du côté gauche, et une difformité au poignet gauche. Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, sont requis de ne point recevoir la dite négresse à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

La susdite récompense sera donnée, à quiconque ramènera cette esclave à sa maîtresse soussignée.

TOTOTE DESTRES,
19 déc—1 encognure des rues Royale et Ursulines.

REÇU et à vendre par le soussigné: Fleurs argentées pour bals; coiffures de; fleurs artificielles, gants brodés, blonde pour robes de, pour garnitures, bas de soie blancs et noirs unis et brodés, fichus de blonde, crêpes bleu, rose, jaune et blanc, mousseline Suisse brodé pélerines de soie et cannemous, lubinet, de, française, point de Paris, plumes pour chapeaux, oiseaux de Paradis, &c.

A. G. COCHRAN,
18 déc rue de Chartres, No. 43

DRAP de la Manufacture de Philadelphie, en débarquement du navire John Sergeant, à vendre par TOURNE & BECKWITH, 18 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

GARDES D'ORLEANS!

LES membres qui n'ont pas encore reçu de fusil du gouvernement sont priés de passer au bureau du capitaine, à la douane, pour en prendre; et ceux qui en ont reçu, sont priés de s'y présenter pour lui en donner un reçu, conformément à la loi.

Par ordre supérieur. GUSTAVE CRUZAT,
15 déc—4 sergt-major.

PLATILLES Irlandaises, bretagnes et creas.—Un joli assortiment des marchandises susdites, maintenant en débarquement, et à vendre par coi is, 17 déc G. VANCE & R. GAMBLE.

BOIS DE CAMPECHE—55 tonneaux Bois de Campêche, à vendre par P OSORSE, 17 déc rue Royale, No. 119

DEMANDE—On désire acheter une négresse, soit créole ou africaine, bonne cuisinière, pleinement garantie sous tous les rapports. S'adresser rue St. Pierre, No. 5, en face de la place d'armes. 9 déc

SUCRE—300 Boucauts Sucre, à environ 30 milles au-dessus de la ville, délivrables dans 8 jours, à vendre par a LE BLANC & Co. 9 décembre Rue Royale, No. 113.

CAFE DE LA HAVANE—Les soussignés ayant reçu par le polacca Constancia, de la Havane, 200 sacs café, qu'ils offrent à vendre.
8 déc A QUERTIER & BOUTIN

250 BOUCAUTS sucre; 150 dito mélasse, sur l'habitation au haut de la ville, à vendre par HARRISON, BROWN & Co. 8 déc No. 137, rue Royale.

SANGUES—300 sangues de choix, et spécialement de la barque Bonne Mère, venant de Nantes, à vendre en gros et au détail à des prix modérés chez le soussigné, rue Royale, no. 120.
8 déc A PEYCHAUD.

FARINE—75 barils de Farine, récemment reçu par le bateau à vapeur Pritchard, de St. Louis, et à vendre par L'ESPERANCE.

Avoine—100 boucauts de sucre sur une habitation en